

## DÉCISION N° 313 / 2025

confiant mandat spécial à Monsieur Marc SCIAMANNA, Vice-Président

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de l'Eurométropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz,

### DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Marc SCIAMANNA, Vice-Président de l'Eurométropole de Metz, pour se rendre à l'AVUF pour la signature de la convention multipartite annuelle qui se tiendra le 3 juin à Paris.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20250527-Decis313-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

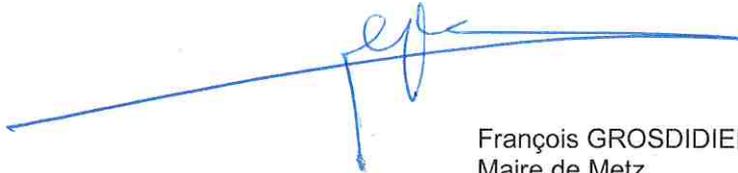
Réception par le préfet : 02/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 27 MAI 2025

Le Président



François GROSDIDIER  
Maire de Metz  
Conseiller Régional du Grand Est  
Membre Honoraire du Parlement